

## Déclaration liminaire de la CAP des secrétaires administratifs des 26 et 27 novembre 2019

Madame la Présidente,

La loi dite de transformation de la fonction publique a été promulguée. Cette loi, comme **Force Ouvrière** l'avait caractérisée dès l'origine, a pour objectif majeur l'externalisation du service public républicain, la destruction du statut des fonctionnaires et de la fonction publique, en conséquence, la destruction de l'État républicain.

Cette loi prépare, non seulement de nombreuses restructurations :

- la création de 4 structures inter régionales des examens (MIREX),
  - la mutualisation des secrétariats généraux communs,
  - le FEADER, la partie non surfacique,
- etc

mais également de nouvelles et massives suppressions d'emplois qui vont toucher une grande majorité des administratifs et ainsi favoriser l'abandon ou la privatisation de missions publiques opposées au service public.

Le projet de décret, relatif aux attributions des CAP, circule dans les « sphères obscures ». L'objectif de ce décret : est la suppression :

- des prérogatives des CAP,
- de l'égalité des droits et de traitement,
- le respect du statut,
- les règles de gestion (mobilité, détachement, promotion ...)

qui ouvrira les portes au clientélisme et à l'arbitraire.

Quoi qu'il en soit, **Force Ouvrière** se mettra en travers du chemin des décideurs, appelés employeurs et sera au côté des agents pour qu'ils puissent défendre leurs droits.

**FO** exige le maintien des CAP au niveau national dans une juste égalité de traitement des agents.

### **STOP à la gestion désastreuse de la filière administrative ! Trop, c'est trop !**

On nous répète que le ministère de l'agriculture et de l'alimentation est un ministère technique, certes ! Ce n'est pas pour autant qu'il doit négliger les agents de la filière administrative et les brader au bon grès des réformes successives. Ils sont devenus **les boucs émissaires**, dans la mobilité, dans la requalification en B et A, dans la promotion, dans les avancements, dans la reconnaissance de leurs compétences, dans leurs orientations ...

Dans de nombreux établissements, on atteint le sommet du désastre.

Alors que nous démarrons une nouvelle mandature et forts de la confiance accordée par nos collègues, lors des dernières élections, sachez que les élus **FO** s'attacheront dans un esprit constructif, à défendre bec et ongle les services au public, les missions, les intérêts des agents de nos différents services et un dialogue social digne de ce nom.

Madame la Présidente, vos secrétaires administratifs sont délaissés par leur ministre. Ils sont inquiets quant à l'avenir de leur corps constitué et la non prise en compte de leurs missions. Ils sont devenus de toute évidence la variable d'ajustement qui ne sert que des intérêts budgétaires ou particuliers de la gestion technique.

Dans le cadre de la mutualisation des SG, notre ministre nous a complètement abandonné et nous livre en pâture au ministère de l'intérieur. Pour preuve, lors du groupe de travail DDI concernant l'instruction des RH dans les SGC, nous avons obtenu, du représentant du MAA, l'aveu suivant : « *les agents qui ne souhaitent pas intégrer le MI, devront postuler sur des postes vacants et non se positionner sur des missions de leur ministère en sureffectif* ». Nous pouvons en rajouter, la liste est longue !

Ne nous parlez plus d'égalité des chances professionnelles ! Ce n'est que du « blabla » politique avec aucune concrétisation.

Les représentants **Force Ouvrière** vous rappellent que les secrétaires administratifs sont impactés par :

- un régime indemnitaire inégalitaire au sein de notre ministère ;
- la perte des mois de bonification ;
- une diminution de leur capacité de promotion ;
- un plan de requalification de B en A au rabais ;
- l'externalisation et l'abandon des missions ;
- la dégradation des conditions de travail, liée à la dématérialisation, qui provoque des conditions de stress au travail tout en multipliant les procédures de contrôle, voire de « flicage » des agents.

**Force Ouvrière** exige le rejet du texte de mutualisation des secrétariats généraux dans les Préfectures qui va lourdement impacter vos agents dont les SA.

### Plan de requalification de B en A

Ce plan de requalification nous a été annoncé par le ministre de l'agriculture lors de la présentation du budget en septembre 2019. Quelle ne fut pas notre surprise d'apprendre que ce pseudo-plan de requalification sera basé sur un concours interne avec une formation d'environ un an dans les IRA. Vous osez parler d'égalité des chances femmes/hommes au niveau professionnel. Démontrez-le-nous.

**FO** a toujours dénoncé la mise en place du CIGEM qui est un frein à l'évolution de carrière des SA.

De plus les SA, pour leur promotion dans le corps des attachés, seront contraints d'aller au ministère de l'intérieur ?

Quel avenir pour les agents dans les secrétariats généraux en DDI, suite au projet de mutualisation des SG. Des agents ne veulent pas rejoindre le ministère de l'intérieur et ont fait des demandes de mobilité. Ils ont reçu un avis défavorable de leur structure.

**Force Ouvrière** exige un accompagnement pour ces agents afin de leur trouver des postes sans mobilités géographiques.

De plus, **FO**, encore une fois, attire votre attention sur la situation des agents SA classe exceptionnelle promus sur la liste d'aptitude ou ayant réussi l'examen professionnel d'attaché. Ils ont toujours des difficultés à effectuer une mobilité (fonctionnelle ou géographique) imposée par l'administration du fait qu'ils doivent se positionner uniquement sur des postes côtés 1 dont la rareté est reconnue.

**FO** se fait fort de penser que l'administration écoute, mais n'entend pas. En effet, ces agents concernés n'habitent pas tous dans des grandes villes et les postes d'attachés se font de plus en plus rares.

**FO** exige un accompagnement pour les agents, qui par contrainte familiales ou budgétaire, n'ont pas le choix d'une mobilité géographique et de bien vouloir leur apporter une bonne qualité de vie au travail. Comment cela va-t-il se passer avec la fin des CAP ?

## Carrière

**FO** exige :

- la reconnaissance des missions exercées par les SA pour une meilleure évolution de carrière ;
- l'harmonisation par le haut de la gestion concernant le déroulement de carrière et des conditions d'avancement pour tous ;
- l'augmentation significative des ratios promu/promouvable ;
- le reclassement uniquement par liste d'aptitude des SA dans le grade supérieur ;
- la reconnaissance de la fonction d'encadrant ;
- la promotion à la catégorie A en nombre significatif par liste d'aptitude et examen professionnel ;
- des promotions effectives au 1er janvier et non au 1er juillet de l'année n+1 ;
- l'affichage des cotations des postes et des groupes fonctions dans les circulaires de mobilités ;
- l'application de la loi égalité réelle Outre-Mer (EROM) en prenant en compte les centres des intérêts moraux et matériels (CIMM) ;
- la possibilité pour les SA, qui occupent un poste d'attaché suite à une promotion ou une réussite au concours, de rester sur son poste sans aucune condition restrictive.

## Régime indemnitaire et indiciaire

**FO** demande :

- une réévaluation du début de la grille indiciaire à l'IM 379,
- l'égalité indemnitaire pour les mêmes missions exercées, à l'instar des corps techniques.

**FO** rappelle que les 3 ans imposés, règle de gestion non écrite, invoqués régulièrement par l'administration, dans un poste avant mobilité ne sont pas une règle réglementaire.

À force de vouloir imposer cette règle, le ministère provoque des RPS et va à l'encontre du dialogue social qu'il souhaite faire partager aux agents !!

## Entretien professionnel

Malgré de nombreux rappels, des agents sont toujours en attente de leur entretien professionnel alors que la date butoir de la note de service était le 31 mars 2019. Vous n'êtes pas sans savoir, l'importance de ces entretiens professionnels pour les mobilités, les avancements et son impact sur les primes versées aux agents.

**FO** réaffirme son opposition à différents dispositifs d'entretiens professionnels qui ont pour seul objectif d'instaurer l'individualisation des carrières et rémunérations au détriment des garanties statutaires.

## Enseignement agricole

**Projet SACLAY :**

Qu'en est-il du projet de départ vers Saclay ? C'est encore une interrogation qui reste dans l'obscurité, un sujet tabou pour Agroparistech. Les agents ne sont pas encore prêts pour ce départ qui semble imminent. L'accompagnement n'est pas la préoccupation de l'administration. Les agents commencent à faire des demandes de mobilité.

À force de départ, Le directeur d'Agroparistech risquerait de se retrouver à SACLAY en tête à tête avec son SG. Avez-vous évalué le nombre de personnes intéressées pour partir à SACLAY ?

**CHORUS DT : une décentralisation des missions vers les lycées.**

La surcharge de travail des agents dans les lycées n'est pas arrivée à son terme.

Comme on le sait, le traitement des frais de déplacement des personnels de l'enseignement agricole n'est plus la mission de la DRAAF, elle est désormais attribuée à l'EPLEFPA.

Cette décision a été annoncée la veille pour le lendemain, inutile de vous dire que les agents n'ont pas été préparés. La formation de courte durée n'a pas suffi à rassurer les agents, ni à les mettre à l'aise dans l'utilisation de cette nouvelle plateforme.

### Suppression de 60 ETP – un tollé pour les EPLEFPA

Il ne suffit plus de surcharger les agents, maintenant les départs à la retraite ne sont plus remplacés. Les EPLEFPA payent au prix cher la déprécarisation de 2014 ! Les agents titularisés en BNR.

Alors que le besoin est réel, la DGER annonce une suppression de 60 ETP, beaucoup d'interrogations, pour quels corps ? Pour quand ?

Que compte faire l'administration pour désengorger la situation ? Le personnel administratif n'est plus qu'une « bombe à retardement » qui, à long terme, finira par des burn-out, la fuite vers d'autres services...

Ne vous réjouissez pas ! Aucun contractuel n'acceptera de venir travailler dans un lycée pour être payé au SMIC.

### Promotions – Changement de grade

Pour l'enseignement agricole, malgré la surcharge de travail, le transfert de certaines missions (chorus DT), les promotions sont invisibles.

Les gestionnaires RH de proximité ont également la gestion du personnel de région (horaires, fournitures...).

Est-ce que l'administration a conscience que c'est aussi du temps à consacrer pour ces agents, en plus de leur fonction habituelle.

Comme chaque année, vous nous annoncez l'équilibre entre les secteurs d'activités. Ce discours n'est plus approprié. On ne peut plus l'entendre. Les agents des EPLEFPA ne doivent pas être les parents pauvres du MAA.

**FO** remercie les gestionnaires pour la qualité de leur travail et leur disponibilité et demande le renforcement de leurs bureaux par des recrutements. Ces agents sont, non seulement, mis à mal par des pseudo-réorganisations mais sont vraiment inquiets sur leur avenir au sein d'un service ressources humaines qui les déresponsabilise et les transforme en simple agent de saisie et chambre d'enregistrement. Cela doit s'arrêter immédiatement.

Merci de votre attention.

